



34420 Hérault

TEL : 04 67 90 94 44

Ville de PORTIRAGNES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 avril 2026

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 15 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie, le mercredi 15 avril 2026.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Présents** : CHAUDOIR Gwendoline – CALAS Philippe – TOULOUZE Philippe – LEVANNIER Caroline – FAURÉ Philippe – MULLER Cécile – ICARD Pascal – ESTELLON Nathalie – BIENVENU Henri – TOURNAY Maryse - BLAS Thierry – SCHWEBEL Philippe – DE WIT Véronique – LAMBIC Christine – BASTIT Jean-François – PALAUQUI Franck – LENEZ Vincent – GENNA Céline – GUILLAUME Stéphanie –ROMAN Yvette – ASTIER Agnès – SCHMITT Stéphane - HAAS Olivier.

**Absents** : SANCHEZ Mathieu (absent excusé)

**Procuration** : Madame Fanny SOLERE donne procuration à Madame Caroline LEVANNIER – Madame Gabrielle CHALIER donne procuration à Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire – Madame Stéphanie BROUSSET donne procuration à Madame Christine LAMBIC.

**Secrétaire de séance** : Henri BIENVENU.

**Rapporteur** : Le Maire, Gwendoline CHAUDOIR.

**Délibération n° 2026\_04\_034**

Pièce(s) annexe(s) :

**OBJET : Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de la SEM Viattera.**

La Commune est actionnaire de la SEM Viattera à hauteur de 0,22 %. En tant que collectivité actionnaire, et conformément à l'article 24 des statuts de cette société, il convient de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil municipal pour y siéger.

Par délibération n°2026-03-018 en date du 21 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Portiragnes a été renouvelé.

Il convient donc de désigner un membre du Conseil pour représenter la commune au sein de la SEM Viattera.

Les membres du Conseil, décident de désigner Madame Stéphanie BROUSSET pour représenter la commune au sein de la SEM Viaterria.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 26 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Publié le : 23/04/2026

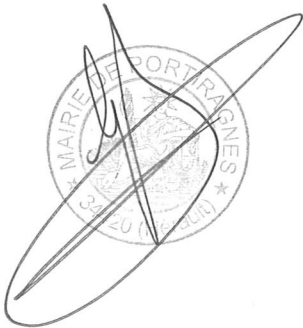
Pour extrait conforme,

Le Maire,

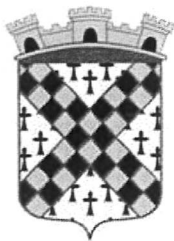
Gwendoline CHAUDOIR

Le Secrétaire de séance,

Henri BIENVENU



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Henri Bienvenu", written in a cursive style.



34420 Hérault

TEL : 04 67 90 94 44

Ville de PORTIRAGNES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 avril 2026

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 15 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie, le mercredi 15 avril 2026.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Présents** : CHAUDOIR Gwendoline – CALAS Philippe – TOULOUZE Philippe – LEVANNIER Caroline – FAURÉ Philippe – MULLER Cécile – ICARD Pascal – ESTELLON Nathalie – BIENVENU Henri – TOURNAY Maryse - BLAS Thierry – SCHWEBEL Philippe – DE WIT Véronique – LAMBIC Christine – BASTIT Jean-François – PALAUQUI Franck – LENEZ Vincent – GENNA Céline – GUILLAUME Stéphanie –ROMAN Yvette – ASTIER Agnès – SCHMITT Stéphane - HAAS Olivier.

**Absents** : SANCHEZ Mathieu (absent excusé)

**Procuration** : Madame Fanny SOLERE donne procuration à Madame Caroline LEVANNIER – Madame Gabrielle CHALIER donne procuration à Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire – Madame Stéphanie BROUSSET donne procuration à Madame Christine LAMBIC.

**Secrétaire de séance** : Henri BIENVENU.

**Rapporteur** : Le Maire, Gwendoline CHAUDOIR.

### Délibération n° 2026\_04\_035

Pièce(s) annexe(s) :

**OBJET : Désignation d'un représentant du Conseil municipal à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la nappe astienne.**

Par courrier en date du 9 avril 2026, la Directrice du Syndicat Mixte d'Etude et de Travaux de l'Astien l'informe que la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) et du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA) porteur de la gestion durable de la nappe astienne demande à la commune de désigner un représentant du conseil municipal aux instances de la nappe astienne.

Par délibération n°2026-03-018 en date du 21 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Portiragnes a été renouvelé.

Il convient donc de désigner un membre du Conseil pour représenter la commune au sein de la CLE du SAGE.

Les membres du Conseil, décident de désigner Monsieur Philippe FAURÉ pour représenter la commune au sein de la CLE du SAGE.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

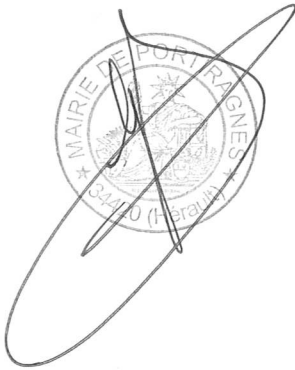
Pour : 26 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

*Publié le : 23/04/2026*

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR



Le Secrétaire de séance,

Henri BIENVENU

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Henri Bienvenu", written over a horizontal line.



34420 Hérault

TEL : 04 67 90 94 44

Ville de PORTIRAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 21 avril 2026**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 15 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie, le mercredi 15 avril 2026.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Présents** : CHAUDOIR Gwendoline – CALAS Philippe – TOULOUZE Philippe – LEVANNIER Caroline – FAURÉ Philippe – MULLER Cécile – ICARD Pascal – ESTELLON Nathalie – BIENVENU Henri – TOURNAY Maryse - BLAS Thierry – SCHWEBEL Philippe – DE WIT Véronique – LAMBIC Christine – BASTIT Jean-François – PALAUQUI Franck – LENEZ Vincent – GENNA Céline – GUILLAUME Stéphanie – ROMAN Yvette – ASTIER Agnès – SCHMITT Stéphane - HAAS Olivier.

**Absents** : SANCHEZ Mathieu (absent excusé)

**Procuration** : Madame Fanny SOLERE donne procuration à Madame Caroline LEVANNIER – Madame Gabrielle CHALIER donne procuration à Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire – Madame Stéphanie BROUSSET donne procuration à Madame Christine LAMBIC.

**Secrétaire de séance** : Henri BIENVENU.

**Rapporteur** : Le Maire, Gwendoline CHAUDOIR.

**Délibération n° 2026\_04\_036**

Pièce(s) annexe(s) :

**OBJET : Désignation d'un représentant du Conseil municipal aux assemblées de la SEM-PFO « Le Pech Bleu ».**

Par délibération n°2026-03-018 en date du 21 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Portiragnes a été renouvelé.

Il convient donc de désigner un membre du Conseil pour représenter la commune aux assemblées de la SEM-PFO « Le Pech Bleu ».

Les membres du Conseil, décident de désigner Monsieur Jean-François BASTIT pour représenter la commune aux assemblées de la SEM-PFO « Le Pech Bleu ».

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

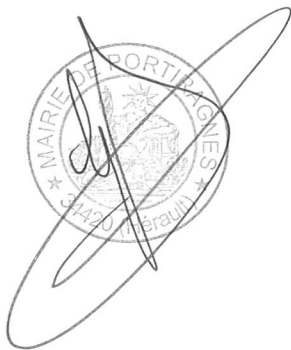
Pour : 26 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Publié le : 23/04/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR



Le Secrétaire de séance,

Henri BIENVENU

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Henri Bienvenu", written over a horizontal line.



34420 Hérault

TEL : 04 67 90 94 44

Accusé de réception en préfecture  
034-213402092-20260421-20236-04-037-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2026  
Date de réception préfecture : 23/04/2026

Ville de PORTIRAGNES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 avril 2026

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 15 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie, le mercredi 15 avril 2026.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Présents** : CHAUDOIR Gwendoline – CALAS Philippe – TOULOUZE Philippe – LEVANNIER Caroline – FAURÉ Philippe – MULLER Cécile – ICARD Pascal – ESTELLON Nathalie – BIENVENU Henri – TOURNAY Maryse - BLAS Thierry – SCHWEBEL Philippe – DE WIT Véronique – LAMBIC Christine – BASTIT Jean-François – PALAUQUI Franck – LENEZ Vincent – GENNA Céline – GUILLAUME Stéphanie –ROMAN Yvette – ASTIER Agnès – SCHMITT Stéphane - HAAS Olivier.

**Absents** : SANCHEZ Mathieu (absent excusé)

**Procuration** : Madame Fanny SOLERE donne procuration à Madame Caroline LEVANNIER – Madame Gabrielle CHALIER donne procuration à Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire – Madame Stéphanie BROUSSET donne procuration à Madame Christine LAMBIC.

**Secrétaire de séance** : Henri BIENVENU.

**Rapporteur** : Le Maire, Gwendoline CHAUDOIR.

### Délibération n° 2026\_04\_037

Pièce(s) annexe(s) :

**OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) du Canton d'Agde.**

La Commune de Portiragnes adhère au SIVOM du Canton d'Agde depuis février 2007. Celui-ci assure une tournée systématique de la fourrière environ une à deux fois par semaine.

Par courrier en date du 2 février 2026, la Présidente du SIVOM du Canton d'Agde demande à la commune de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du conseil municipal pour siéger aux instances du Syndicat.

Par délibération n°2026-03-018 en date du 21 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Portiragnes a été renouvelé.

Il convient donc de désigner deux élus du Conseil municipal, qui représenteront la commune au sein du SIVOM du Canton d'Agde.

Il est ainsi proposé de désigner pour représenter la commune au SIVOM du Canton d'Agde :

- ⇒ Monsieur Philippe FAURÉ, titulaire
- ⇒ Monsieur Pascal ICARD, suppléant

Les membres du Conseil, décident de désigner les membres suivants pour représenter la commune au sein du SIVOM du Canton d'Agde :

- ⇒ Monsieur Philippe FAURÉ, titulaire
- ⇒ Monsieur Pascal ICARD, suppléant

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 26 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

*Publié le : 23/04/2026*

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR



Le Secrétaire de séance,

Henri BIENVENU



34420 Hérault

TEL : 04 67 90 94 44

Ville de PORTIRAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 21 avril 2026**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 15 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie, le mercredi 15 avril 2026.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Présents** : CHAUDOIR Gwendoline – CALAS Philippe – TOULOUZE Philippe – LEVANNIER Caroline – FAURÉ Philippe – MULLER Cécile – ICARD Pascal – ESTELLON Nathalie – BIENVENU Henri – TOURNAY Maryse - BLAS Thierry – SCHWEBEL Philippe – DE WIT Véronique – LAMBIC Christine – BASTIT Jean-François – PALAUQUI Franck – LENEZ Vincent – GENNA Céline – GUILLAUME Stéphanie –ROMAN Yvette – ASTIER Agnès – SCHMITT Stéphane - HAAS Olivier.

**Absents** : SANCHEZ Mathieu (absent excusé)

**Procuration** : Madame Fanny SOLERE donne procuration à Madame Caroline LEVANNIER – Madame Gabrielle CHALIER donne procuration à Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire – Madame Stéphanie BROUSSET donne procuration à Madame Christine LAMBIC.

**Secrétaire de séance** : Henri BIENVENU.

**Rapporteur** : Le Maire, Gwendoline CHAUDOIR.

**Délibération n° 2026\_04\_038**

Pièce(s) annexe(s) :

**OBJET : Désignation des représentants du Conseil Municipal à l'association « Communes Maritimes d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée Roussillon ». (ACMO)**

Par délibération n°2015/046 du 24 juin 2015, les membres du Conseil ont adopté l'adhésion de la Commune à l'Association des Communes Maritimes du Languedoc Roussillon créée en 1999 et modifiée en 2016 pour devenir l'association « Communes Maritimes d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée Roussillon ».

Cette association compte 30 communes ayant une façade maritime en Région.

Elle a pour objectif :

- D'établir des liens de solidarité et un contact entre les communes maritimes ;

- D'échanger sur les problèmes communs rencontrés par les communes littorales et rechercher des solutions par échange d'expérience ;
- Etre un interlocuteur privilégié et une force de proposition auprès des pouvoirs publics ;
- Représenter les communes adhérentes dans les instances concernées par l'objet de l'association.

Par délibération n° 2026-03-018 en date du 21 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de Portiragnes a été renouvelé.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant, parmi les élus, pour représenter la commune au sein de cette association.

Les membres du Conseil, décident de désigner les membres suivants pour représenter la Commune au sein de l'association des Communes Maritimes d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée Roussillon :

- ⇒ Madame Gwendoline CHAUDOIR, titulaire.
- ⇒ Monsieur Philippe CALAS, suppléant.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

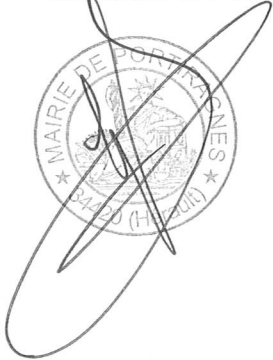
Pour : 26 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Publié le : 23/04/2026

Pour extrait conforme,

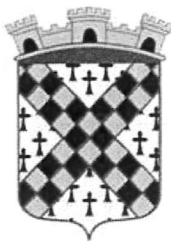
Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR



Le Secrétaire de séance,

Henri BIENVENU



34420 Hérault

TEL : 04 67 90 94 44

Ville de PORTIRAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 21 avril 2026**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 15 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie, le mercredi 15 avril 2026.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Présents** : CHAUDOIR Gwendoline – CALAS Philippe – TOULOUZE Philippe – LEVANNIER Caroline – FAURÉ Philippe – MULLER Cécile – ICARD Pascal – ESTELLON Nathalie – BIENVENU Henri – TOURNAY Maryse – BLAS Thierry – SCHWEBEL Philippe – DE WIT Véronique – LAMBIC Christine – BASTIT Jean-François – PALAUQUI Franck – LENEZ Vincent – GENNA Céline – GUILLAUME Stéphanie – ROMAN Yvette – ASTIER Agnès – SCHMITT Stéphane - HAAS Olivier.

**Absents** : SANCHEZ Mathieu (absent excusé)

**Procuration** : Madame Fanny SOLERE donne procuration à Madame Caroline LEVANNIER – Madame Gabrielle CHALIER donne procuration à Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire – Madame Stéphanie BROUSSET donne procuration à Madame Christine LAMBIC.

**Secrétaire de séance** : Henri BIENVENU.

**Rapporteur** : Le Maire, Gwendoline CHAUDOIR.

**Délibération n° 2026\_04\_039**

Pièce(s) annexe(s) :

**OBJET : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal. Correspondant « Défense ».**

La fonction de correspondant « défense » créée par la circulaire du 26 octobre 2001, répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée – nation grâce à l'animation d'actions de proximité.

L'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 précise la mission d'information du correspondant « Défense », qui tourne autour de 3 axes dont notamment la mémoire et le patrimoine qui concernent le devoir de mémoire et la reconnaissance de la Nation en liaison avec les associations patriotiques, la Direction Départementale de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ;

Il est proposé aux membres du Conseil de désigner Monsieur Vincent LENEZ pour assurer les fonctions de « correspondant « Défense ».

Le Conseil municipal décide :

- De désigner Monsieur Vincent LENEZ pour assurer les fonctions de correspondant « Défense ».

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 26 voix

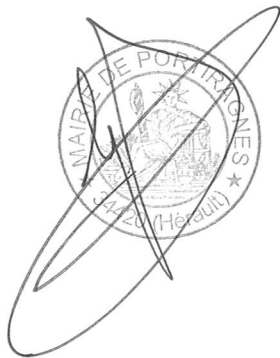
Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Publié le : 23/04/2026

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR



Le Secrétaire de séance,

Henri BIENVENU

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Henri Bienvenu', written over a horizontal line.



34420 Hérault

TEL : 04 67 90 94 44

Ville de PORTIRAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 21 avril 2026**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 15 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie, le mercredi 15 avril 2026.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Présents** : CHAUDOIR Gwendoline – CALAS Philippe – TOULOUZE Philippe – LEVANNIER Caroline – FAURÉ Philippe – MULLER Cécile – ICARD Pascal – ESTELLON Nathalie – BIENVENU Henri – TOURNAY Maryse – BLAS Thierry – SCHWEBEL Philippe – DE WIT Véronique – LAMBIC Christine – BASTIT Jean-François – PALAUQUI Franck – LENEZ Vincent – GENNA Céline – GUILLAUME Stéphanie – ROMAN Yvette – ASTIER Agnès – SCHMITT Stéphane - HAAS Olivier.

**Absents** : SANCHEZ Mathieu (absent excusé)

**Procuration** : Madame Fanny SOLERE donne procuration à Madame Caroline LEVANNIER – Madame Gabrielle CHALIER donne procuration à Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire – Madame Stéphanie BROUSSET donne procuration à Madame Christine LAMBIC.

**Secrétaire de séance** : Henri BIENVENU.

**Rapporteur** : Le Maire, Gwendoline CHAUDOIR.

**Délibération n° 2026\_04\_040**

Pièce(s) annexe(s) :

**OBJET : Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès de la Fédération Nationale des Communes Pastorales. (FNCP)**

Par délibération n°2020-09-063 du 22 septembre 2020, la Commune a adhéré à la Fédération Nationale des Communes Pastorales (FNCP) et désigné deux représentants au sein de la FNCP.

Par délibération n° 2026-03-018 en date du 21 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de PORTIRAGNES a été renouvelé.

Le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Pastorales (FNCP) a sollicité la Commune et lui propose de désigner deux membres du Conseil Municipal pour représenter la commune au sein de cette fédération, dont les objectifs sont les suivants :

- Maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des Communes pastorales ;
- Apporter son soutien à tous ceux qui contribuent au maintien et au développement des activités pastorales et du Pastoralisme ;
- Préserver et valoriser les ressources patrimoniales et culturelles procurées par les activités pastorales sur les territoires des Communes pastorales ;
- Procéder à toute étude permettant d'améliorer, en vue de leur maintien et de leur développement, la connaissance des activités pastorales et de leurs produits et services dérivés ;
- Emettre tous vœux et motions, informer le public et entreprendre toutes démarches utiles auprès des pouvoirs publics et autorités compétentes sur les questions économiques, financières, culturelles, touristiques, urbanistiques, administratives, réglementaires ou législatives, pouvant intéresser le pastoralisme et les activités pastorales ;
- Adhérer à tout organisme contribuant à la satisfaction de l'objet de l'association ;
- Intervenir devant toutes juridictions, soit comme partie principale, soit comme partie intervenante, conformément à l'objet de l'association ;
- Réaliser toutes actions, activités et opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de l'association ;
- Promouvoir la recherche et le développement scientifiques et techniques du pastoralisme.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil :

- D'approuver les statuts de la Fédération Nationale des Communes Pastorales ci-joint annexés ;
- De désigner Monsieur Philippe FAURÉ délégué titulaire et Monsieur Henri BIENVENU délégué suppléant pour représenter la commune au sein de la Fédération Nationale des Communes Pastorales.

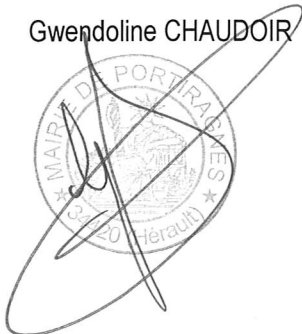
A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 26 voix  
 Contre : 0 voix  
 Abstention : 0 voix

Publié le : 23/04/2026

Pour extrait conforme,  
 Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR

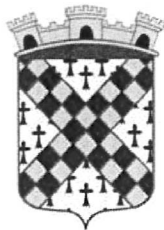


Le Secrétaire de séance,

Henri BIENVENU

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Henri Bienvenu", written over a horizontal line.

MAIRIE DE PORTIRAGNES



34420 Hérault

TEL : 04 67 90 94 44

Ville de PORTIRAGNES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 avril 2026

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 15 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie, le mercredi 15 avril 2026.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Présents** : CHAUDOIR Gwendoline – CALAS Philippe – TOULOUZE Philippe – LEVANNIER Caroline – FAURÉ Philippe – MULLER Cécile – ICARD Pascal – ESTELLON Nathalie – BIENVENU Henri – TOURNAY Maryse - BLAS Thierry – SCHWEBEL Philippe – DE WIT Véronique – LAMBIC Christine – BASTIT Jean-François – PALAUQUI Franck – LENEZ Vincent – GENNA Céline – GUILLAUME Stéphanie – ROMAN Yvette – ASTIER Agnès – SCHMITT Stéphane - HAAS Olivier.

**Absents** : SANCHEZ Mathieu (absent excusé)

**Procuration** : Madame Fanny SOLERE donne procuration à Madame Caroline LEVANNIER – Madame Gabrielle CHALIER donne procuration à Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire – Madame Stéphanie BROUSSET donne procuration à Madame Christine LAMBIC.

**Secrétaire de séance** : Henri BIENVENU.

**Rapporteur** : Le Maire, Gwendoline CHAUDOIR.

**Délibération n° 2026\_04\_041**

Pièce(s) annexe(s) :

**OBJET : Désignation de représentants du Conseil municipal à la Commission Locale d'Evaluation du transfert des charges. (CLECT)**

Par délibération en date du 11 janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) a adopté les modalités de composition de la Commission Locale du Transfert des Charges (C.L.E.C.T), à savoir un représentant titulaire par commune membre. La commune peut également désigner un représentant suppléant.

Les groupements soumis à Fiscalité Professionnelle Unique doivent mettre en place une CLECT, commission permanente mise en place à chaque renouvellement des Conseillers municipaux qui a pour mission d'évaluer le montant des charges à transférer des communes vers la CAHM lorsqu'il y a un transfert de compétence.

Le montant de ces charges est déduit du montant de l'attribution de compensation reversée par l'agglomération aux communes (ou ajouté pour les communes qui ont une attribution de compensation positive).

Elle réunit des représentants des Communes membres.

Madame le Maire propose de désigner les membres suivants pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges.

- ⇒ Madame Stéphanie BROUSSET, titulaire
- ⇒ Monsieur Philippe CALAS, suppléant

Les membres du Conseil, décident :

- De désigner les membres suivants pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges.

- ⇒ Madame Stéphanie BROUSSET, titulaire
- ⇒ Monsieur Philippe CALAS, suppléant

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

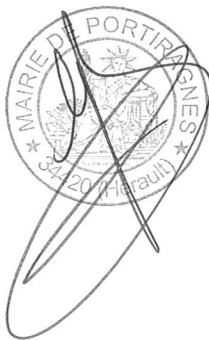
Pour : 26 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Publié le : 23/04/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR



Le Secrétaire de séance,

Henri BIENVENU

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Henri Bienvenu', is written over a horizontal line.



34420 Hérault

TEL : 04 67 90 94 44

Ville de PORTIRAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 21 avril 2026**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 15 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie, le mercredi 15 avril 2026.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Présents** : CHAUDOIR Gwendoline – CALAS Philippe – TOULOUZE Philippe – LEVANNIER Caroline – FAURÉ Philippe – MULLER Cécile – ICARD Pascal – ESTELLON Nathalie – BIENVENU Henri – TOURNAY Maryse - BLAS Thierry – SCHWEBEL Philippe – DE WIT Véronique – LAMBIC Christine – BASTIT Jean-François – PALAUQUI Franck – LENEZ Vincent – GENNA Céline – GUILLAUME Stéphanie –ROMAN Yvette – ASTIER Agnès – SCHMITT Stéphane - HAAS Olivier.

**Absents** : SANCHEZ Mathieu (absent excusé)

**Procuration** : Madame Fanny SOLERE donne procuration à Madame Caroline LEVANNIER – Madame Gabrielle CHALIER donne procuration à Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire – Madame Stéphanie BROUSSET donne procuration à Madame Christine LAMBIC.

**Secrétaire de séance** : Henri BIENVENU.

**Rapporteur** : Le Maire, Gwendoline CHAUDOIR.

**Délibération n° 2026\_04\_042**

Pièce(s) annexe(s) : Liste membres CCID.

**OBJET : Institution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Liste des contribuables proposés.**

L'article 1650 du CGI prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée de 8 Commissaires titulaires et de 8 suppléants pour les Communes de plus de 2000 habitants. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le Conseil Municipal de la Commune concernée.

La durée du mandat des membres de cette commission communale est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La Commune de Portiragnes devra proposer 32 noms correspondant à 16 Commissaires titulaires et 16 Commissaires suppléants.

Les membres du Conseil, décident :

- D'approuver la liste des 16 Commissaires titulaires et 16 Commissaires suppléants proposés pour la commission communale des impôts directs et jointe en annexe.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 26 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Publié le : 23/04/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR



Le Secrétaire de séance,

**Commune de** PORTIRAGNES

Par délibération n° 2026-04-042..... en date du 21/04/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

**Modalités de remplissage du tableau**

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires -THRS et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.**

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

**Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.**

**Attention appelée**

**L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative.** Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
<b>Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.</b>						
<b>1</b>	M.	VAYRETTE	Frédéric	24/04/1974	17 avenue du Général de Gaulle	TF
<b>2</b>	M.	VAISSADE	Gérard	07/08/1961	rue de la Carrierrette	TF
<b>3</b>	M.	PEREZ	Gérard	17/07/1946	Chemin de Roque Basse	TF
<b>4</b>	M.	BOURGEOIS	Patrick	01/11/1949	2 rue de la Daurade	TF
<b>5</b>	M.	REGEON	Michel	10/04/1944	1 rue Claude Debussy	TF
<b>6</b>	MME	LACUGUE	Renée	28/12/1938	2 chemin de la Condamine	TF
<b>7</b>	MME	THOURET	Danielle	09/04/1945	21 rue Salvador Dali	TF
<b>8</b>	MME	SALVAT	Chantal	08/01/1964	Résidence les Diamantines	TF
<b>9</b>	MME	DE VIGOUROUX	Géraldine	21/06/1966	5 Avenue du Moulin à Vent	TF
<b>10</b>	M.	PIONCHON	Frédéric	13/06/1976	11 chemin de la Tour de l'Orb	TF
<b>11</b>	M.	LORÈS	Marc	11/12/1962	15 chemin des Tresses	TF

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12	M.	LOPEZ	Stephan	27/11/1962	5 avenue du Moulin à Vent	TF
13	M.	CABALLERO	Gabriel	24/04/1952	15 rue des Tilleuls	TF
14	M.	HUBERT	Vivien	13/06/1984	3 impasse de l'Alicante	TF
15	M.	KER	Fabien	18/09/1988	2ter rue Peiro Signado	TF
16	M.	INCHELIN	Colette	01/10/1951	Les Tamaris 2 rue des Mûriers	TF
17	M.	BASTOUL	Gilbert	01/11/1954	27 chemin de la Procession	TF
18	M.	CALDUMBIDE	Pierrick	17/11/1954	1 chemin de la Procession	TF
19	M.	GIL	Damien	28/07/1977	1 avenue du Stade	TF
20	M.	LAFFONT	Didier	04/10/1962	25 avenue du Moulin à Vent	TF
21	M.	GUIRAUD	Jacques	15/04/1957	Domaine de la Prade	TF
22	M.	COLLOT	Mickael	22/06/1969	Résidence le Village de la Mer, 5 Avenue du Bosquet	TF
23	MME	LEVANNIER	Caroline	08/02/1972	13 chemin de Combe Grasse	TF
24	M.	ICARD	Pascal	18/08/1971	21 bis avenue Général de Gaulle	TF
25	M.	SCHWEBEL	Philippe	04/05/1961	5 impasse du Belvédère	TF
26	MME	GUILLAUME	Stéphanie	14/05/1988	26 rue Salvador Dali - Résidence Les Moulins de la Mer	TF
27	M.	FAURÉ	Philippe	02/11/1961	23 Rue du Rossignol	TF
28	MME	LAMBIC	Christine	15/05/1969	31 Chemin de la Tour de l'Orb	TF
29	M.	BENABENT	Patrick	08/01/1959	Mas du Grand Salan - 2 chemin Carrière du Grand Salan	TF
30	M.	ALVADO	Bastien	06/10/1988	6 impasse Lavoisier	TF
31	M.	CAMSAT	Régis	10/06/1957	1 Rue Jules FERRY	TF
32	M.	ISSERTE	Guillaume	20/12/1982	18 Rue Racine	TF

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de la commune	ANTOINE	Nathalie	urbanisme@ville-portiragnes.fr	04.67.90.84.31
	GUAGNINI	Cédric	dgs@ville-portiragnes.fr	04.67.90.89.99



34420 Hérault

TEL : 04 67 90 94 44

Accusé de réception en préfecture  
034-213402092-20260421-2026-04-043-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2026  
Date de réception préfecture : 23/04/2026

Ville de PORTIRAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 21 avril 2026**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 15 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie, le mercredi 15 avril 2026.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Présents** : CHAUDOIR Gwendoline – CALAS Philippe – TOULOUZE Philippe – LEVANNIER Caroline – FAURÉ Philippe – MULLER Cécile – ICARD Pascal – ESTELLON Nathalie – BIENVENU Henri – TOURNAY Maryse - BLAS Thierry – SCHWEBEL Philippe – DE WIT Véronique – LAMBIC Christine – BASTIT Jean-François – PALAUQUI Franck – LENEZ Vincent – GENNA Céline – GUILLAUME Stéphanie –ROMAN Yvette – ASTIER Agnès – SCHMITT Stéphane - HAAS Olivier.

**Absents** : SANCHEZ Mathieu (absent excusé)

**Procuration** : Madame Fanny SOLERE donne procuration à Madame Caroline LEVANNIER – Madame Gabrielle CHALIER donne procuration à Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire – Madame Stéphanie BROUSSET donne procuration à Madame Christine LAMBIC.

**Secrétaire de séance** : Henri BIENVENU.

**Rapporteur** : Le Maire, Gwendoline CHAUDOIR.

**Délibération n° 2026\_04\_043**

Pièce(s) annexe(s) :

**OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. (CISPD)**

Le CISPD est un organe partenarial de mise en œuvre d'une politique de prévention de la délinquance et de sécurité sur le territoire intercommunal, réunissant les représentants de l'Etat (dont Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Béziers), les élus communautaires autour de la Présidente de la CAHM, Présidente du CISPD, la Police et la Gendarmerie, l'Education Nationale, la Justice, le Conseil Départemental, les autres partenaires institutionnels ainsi que les représentants associatifs.

Il définit un programme d'actions prioritaires en matière de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance.

Par délibération n°2026-03-018 en date du 21 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Portiragnes a été renouvelé.

Il est ainsi proposé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

- ⇒ Monsieur Pascal ICARD, titulaire
- ⇒ Monsieur Vincent LENEZ, suppléant

Les membres du Conseil, décident :

De désigner les membres suivants pour siéger au Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

- ⇒ Monsieur Pascal ICARD, titulaire
- ⇒ Monsieur Vincent LENEZ, suppléant

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

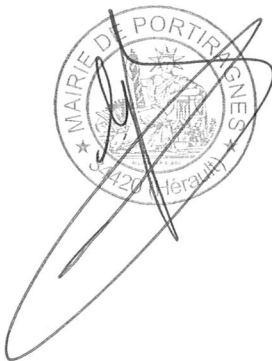
Pour : 26 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Publié le : 23/04/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR



Le Secrétaire de séance,

Henri BIENVENU

MAIRIE DE PORTIRAGNES



34420 Hérault

TEL : 04 67 90 94 44

Ville de PORTIRAGNES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 avril 2026

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 15 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie, le mercredi 15 avril 2026.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Présents** : CHAUDOIR Gwendoline – CALAS Philippe – TOULOUZE Philippe – LEVANNIER Caroline – FAURÉ Philippe – MULLER Cécile – ICARD Pascal – ESTELLON Nathalie – BIENVENU Henri – TOURNAY Maryse - BLAS Thierry – SCHWEBEL Philippe – DE WIT Véronique – LAMBIC Christine – BASTIT Jean-François – PALAUQUI Franck – LENEZ Vincent – GENNA Céline – GUILLAUME Stéphanie –ROMAN Yvette – ASTIER Agnès – SCHMITT Stéphane - HAAS Olivier.

**Absents** : SANCHEZ Mathieu (absent excusé)

**Procuration** : Madame Fanny SOLERE donne procuration à Madame Caroline LEVANNIER – Madame Gabrielle CHALIER donne procuration à Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire – Madame Stéphanie BROUSSET donne procuration à Madame Christine LAMBIC.

**Secrétaire de séance** : Henri BIENVENU.

**Rapporteur** : Le Maire, Gwendoline CHAUDOIR.

**Délibération n° 2026\_04\_044**

Pièce(s) annexe(s) :

**OBJET : Désignation des représentants des Elus au Comité Social Territorial (CST) – Modification.**

Par délibération n° 2026-04-031 en date du 1<sup>er</sup> avril 2026, les membres du Conseil ont désigné les membres titulaires et suppléants qui siégeront au Comité Social Territorial (CST).

Pour des questions de disponibilités, Monsieur Philippe CALAS et Monsieur Philippe FAURÉ ne pourront pas y assister.

Il est ainsi proposé de désigner en qualité de membres suppléants en remplacement de Monsieur Philippe CALAS et Monsieur Philippe FAURÉ :

- Madame Céline GENNA
- Madame Fanny SOLERE

Il est précisé que toutes les autres désignations restent inchangées.

Les membres du Conseil, décident :

- De désigner Madame Céline GENNA et Madame Fanny SOLERE en qualité de membres suppléants en remplacement de Monsieur Philippe CALAS et Monsieur Philippe FAURÉ,
- De préciser que les autres désignations restent inchangées,
- Dire que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2026-04-031 du 1<sup>er</sup> avril 2026 ayant le même objet.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Publié le : 23/04/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR



Le Secrétaire de séance,

Henri BIENVENU